

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI
Salon du Cheval d'El Jadida 2019



CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DU CHEVAL BARBE
8^{me} EDITION, LE 19 OCTOBRE 2019

AVANT-PROGRAMME

La 8^{me} édition du Championnat International du Cheval Barbe « Modèle et Allures » est organisée par l'Association du Salon du Cheval, sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Cheval Barbe (OMCB), et en collaboration avec la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC) et l'Association Nationale des Eleveurs des Chevaux Barbés (ANECEB).

A – INFORMATIONS GENERALES

Lieu : Salon du Cheval d'El Jadida (carrière B)
Date : Samedi 19 octobre 2019 10 h 00 – 13 h 00
15 h 00 – 18 h 00

B – OFFICIELS

Direction du championnat: Dr. EL Habib MARZAK Commissaire du Salon
Mr. Omar SKALI Président de l'OMCB
Coordination du championnat : Dr. Hamid BENAZZOU
Dr. Mohammed EL KOHEN
M. Omar BENAZZOU

Jury : Juges de l'OMCB

Comité disciplinaire : Juges nationaux

Secrétariat : Secrétariat du Salon

C – CONDITIONS GENERALES

C.1. Admission des chevaux

Le championnat International du Cheval Barbe est ouvert aux chevaux barbés inscrits au stud-book du pays d'origine, reconnu par l'OMCB.

Un comité de sélection statuera définitivement sur les chevaux engagés retenus.

Il est recommandé aux concurrents, intéressés par le championnat, d'envoyer leurs engagements en respectant scrupuleusement l'agenda ci-après :

- Clôture des engagements préliminaires : **Jeudi 05 Septembre 2019**
- Date limite de déclaration des forfaits : **Vendredi 20 Septembre 2019**
- Confirmation aux participants : **Lundi 30 septembre 2019**

C.2. Conditions particulières

Le propriétaire de chaque cheval sélectionné pour participer au Championnat International du Cheval Barbe d'El Jadida 2017, provenant des pays du Maghreb ou d'Europe recevra une allocation de participation fixée à **2500 euros** par cheval (deux mille cinq cents euros). La somme sera payée, par virement bancaire à l'arrivée du cheval concerné.

Pour cela, le propriétaire ou son représentant, dûment mandaté (procuration manuscrite signée par le mandant) se rendra au Commissariat du Salon, munis d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) afin de remettre au comptable l'attestation du RIB, IBAN, BIC et code SWIFT, nécessaire pour effectuer le virement.

Les organisateurs ne verseront aucun supplément de frais ou de dépenses engagés par les participants.

C.3. Engagements

Les engagements des chevaux sont gratuits, ils devront cependant être instruits sur le formulaire ci-joint (un exemplaire par cheval) sur lequel est indiqué le nom du présentateur -en lettres capitales- et signés par le propriétaire du cheval, accompagnés des documents indiqués ci-dessous :

- a. la copie du livret signalétique ou du passeport du cheval engagé,
- b. le certificat de vaccination contre la grippe,
- c. la copie du passeport ou de la carte d'identité du présentateur et du propriétaire,
- d. attestation de qualification au championnat.

C.4. Qualifications

Sont qualifiés au championnat international 2019:

Chevaux du Maroc :

- Les premiers et deuxièmes de chaque classe du Championnat National Marocain 2019.
- Les champions et vice-champions des championnats ; national et/ou international d'El Jadida 2018.

Chevaux provenant d'un autre pays:

- Ayant été qualifiés à un championnat national et/ou international 2019 (classés 1^{er} ou 2^{ème} lors des épreuves qualificatives).
- Les champions et vices champions d'un championnat national et/ou international 2018.
- Le comité d'organisation peut accepter la participation de chevaux sélectionnés proposés par l'autorité compétente du pays d'origine.

C.5. Classes qualificatives

Classe 1 : Pouliches 2 ans nées en 2017

Classe 2 : Pouliches 3 ans nées en 2016

Classe 3 : Femelles âgées 4 à 8 ans

Classe 4 : Femelles âgées 9 ans et plus

Classe 5 : Poulains 2 ans nés en 2017

Classe 6 : Poulains 3 ans nés en 2016

Classe 7 : Mâles âgés de 4 à 8 ans

Classe 8 : Mâles âgés de 9 ans et plus

Cette classification est sujette à modification en fonction du nombre de chevaux engagés par classe.

C.6. Championnats

Sont qualifiés à participer au championnat, les premiers et seconds de chaque classe :

EJCI 1 Championnat Junior Femelles

EJCI 2 Championnat Senior Femelles

EJCI 3 Championnat Junior Mâles

EJCI 4 Championnat Senior Mâles

Femelles 2 et 3 ans

Femelles 4 ans et plus

Mâles 2 et 3 ans

Mâles 4 ans et plus

BEST IN SHOW FEMELLE : Choisie entre la Championne Junior et la Championne Senior Femelles.

BEST IN SHOW MALE : Choisi entre le Champion Junior et le Champion Senior Mâles.

C.7. Notation lors des épreuves qualificatives

Les chevaux seront présentés au jury individuellement, en main, à l'arrêt, au pas et au trot. Chaque juge attribuera une note comme suit :

Note 10 à 20 points pour le type

coefficient 2

Note 10 à 20 points pour le modèle

coefficient 1

Note 10 à 20 points pour les aplombs

coefficient 1

Note 10 à 20 points pour les allures

coefficient 1

Règle en cas d'ex aequo :

Épreuves qualificatives : la note du type est prépondérante puis la note du modèle.

Finale du championnat : la note globale des épreuves qualificatives puis celle du type.

C.8. Jugement des Championnats

Les chevaux qualifiés pour participer aux Championnats, seront jugés de manière comparative par l'ensemble du jury du Show.

Tout cheval engagé dans les classes qualificatives comme dans les Championnats peut être sujet à un prélèvement de sang et/ou d'urine en vue d'un contrôle anti-dopage.

C.9. Conflit d'intérêt

Afin d'éviter les cas de conflit d'intérêt il est demandé :

Aux juges OMCB désignés pour un concours « OMCB » de s'abstenir de juger, en pleine connaissance de cause, des chevaux faisant l'objet d'un conflit d'intérêt réel ou présumé.

Aux propriétaires des chevaux concurrents de faire état dans le formulaire d'inscription des éventuels conflits d'intérêt réels ou présumés concernant l'un des juges faisant partie du jury du concours.

Aux organisateurs de refuser toute inscription au sujet de laquelle un conflit réel ou présumé concernant l'un des juges nommés a été mentionné, sauf si un juge de réserve est disponible.

L'organisateur du concours devra assurer une rotation adéquate des juges.

Il y a conflit d'intérêt, réel ou présumé, lorsque l'un des chevaux jugés :

A été acheté ou vendu par le juge en tant que propriétaire ou agent,

Appartient en tout ou en partie à un juge ou à un membre de la famille du juge ou à un associé du juge dans une affaire traitant des chevaux barbes,

A été loué par le juge ou appartient à un élevage au sein duquel le juge travaille,

A été régulièrement entraîné, examiné ou traité par le juge dans un cadre professionnel,

Fait l'objet d'une négociation de vente/achat ou location en cours, ou d'un plan d'achat prévisionnel auquel le juge participe.

En cas de doute, la commission disciplinaire décide de la suite à donner.

Sur la piste, toute communication entre juges et propriétaires ou mandataires des chevaux a lieu par l'intermédiaire du commissaire de terrain.

C.10. Présentateurs

Les présentateurs devront être âgés de plus de 18 ans, habillés d'une tenue correcte, sans aucune marque ou signe distinctif.

Le Comité Disciplinaire peut refuser l'entrée, sur la carrière, de toute personne ne respectant pas le règlement. Il peut également refuser la participation de tout cheval rétif ou ayant un problème sanitaire majeur ou avéré.

Toute manifestation discourtoise et toute désobéissance envers les Officiels peut entraîner l'élimination d'un cheval, quelque soit son classement.

C.11. Visite vétérinaire

Tous les chevaux sont soumis à une visite vétérinaire à leur entrée au Salon à partir du 17 Octobre 2019 de 10 heures à 19 heures.

C.12. Dossards

Les dossards seront remis aux présentateurs à l'issue du contrôle vétérinaire et du contrôle du Comité Disciplinaire le samedi 19 octobre 2019 de 8h00 à 9h00. Les chevaux seront accompagnés de leurs documents d'identification et sanitaires

D – CONDITIONS SPECIFIQUES

D.1. Arrivées et départs des chevaux

Les chevaux arriveront le jeudi 17 octobre 2019 avant 19h00 et repartiront le dimanche 20 octobre 2019 à partir de 10h00.

L'alimentation des chevaux est à la charge du propriétaire. Cependant, le foin, la paille, les copeaux de bois, ainsi que l'orge, l'avoine et l'aliment complet seront en vente sur le site.

D.2. Ecuries

*Des Box paillés seront mis à la disposition des participants à l'arrivée des chevaux.
Un service de sécurité de jour comme de nuit sera assuré. Il est donc recommandé à chaque personne habilitée à pénétrer dans la zone des écuries, de se munir d'un badge d'accès.*

E – DOTATION

Les champions recevront des trophées.

F – DIVERS

F.1. Réclamations

*Toute réclamation sera déposée, par écrit, auprès du Comité Disciplinaire, au plus tard une demi-heure après la fin de l'épreuve. Chaque réclamation doit être accompagnée d'un montant équivalent à **100 euros** (cent euros) en espèces.*

F.2. Soins vétérinaires, maréchalerie

Les soins vétérinaires d'urgence sur le site du salon seront pris en charge par l'Association du Salon du Cheval. Les services de maréchalerie quant à eux sont à la charge exclusive des participants.

F.3. Assurances

Tous les participants doivent avoir leurs assurances personnelles en cours de validité. Les chevaux et le matériel restent sous leur garde et responsabilité pendant la durée du Salon du Cheval d'El Jadida.

F.4. Formalités douanières

Chaque participant est appelé à assurer, personnellement, les formalités administratives et douanières concernant son transit.

Les frais inhérents à la traversé du Détroit de Gibraltar et au transit sont à la charge des propriétaires ayant pris la prime mentionnée dans la section C.2.

Ils bénéficieront d'une réduction de 50% pour la traversé, à titre de participants au Salon du Cheval d'EL Jadida.

G – ACCOMMODATIONS

Les participants sélectionnés par les organisateurs, pourvoient personnellement à leurs conditions de séjour, de réservation d'hôtel et de repas.

Toutefois, un transfert direct par autocar est assuré au départ de l'aéroport International Mohammed V de Casablanca en direction d'El Jadida. Pour cela, il est demandé d'en faire la demande au moment de l'envoi des engagements de chevaux, en indiquant le nombre de personnes, la provenance, les horaires d'arrivée et les numéros de vol.